

Bien dans ma tête Bien dans mon corps

Un travail que je veux

1946 « La Loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »
Préambule de la constitution française.

1946 Suppression de la notion de "Salaire Féminin".
Jusqu'à cette date, les femmes subissaient un abattement sur leur salaire, parce que femme.
Le salaire était fixé en fonction du sexe du travailleur et non en fonction de sa qualification.
Il était considéré comme complémentaire à celui du mari.

1965 Les Françaises mariées sont enfin autorisées à signer un contrat de travail sans
l'autorisation de leur mari et à ouvrir un compte bancaire à leur propre nom.

1972 L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est proclamée.

1983 Affirmation de l'égalité professionnelle (recrutement, rémunération, promotion,
formation).

Et en 2019 ?



Un enfant quand je veux

• 1920 La Loi définit l'avortement comme un crime et interdit la propagande des méthodes anticonceptionnelles.

• 1942 La Loi considère l'avortement comme un crime contre l'État français passible de la peine de mort.

• 1956 Fondation de la « Maternité heureuse », qui devient en 1960 le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)

• 1967 La Loi Neuwirth autorise la vente des produits contraceptifs, loi légalisée en 1972.

• Avril 1971 Publication dans Le Nouvel Observateur du « manifeste des 343 » qui déclarent avoir avorté.

• Juillet 1971 Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir créent l'association "choisir" pour défendre les personnes accusées d'avortement.

• 1972 Procès de Bobigny, l'avocate Gisèle Halimi fait acquitter une jeune fille de 17 ans qui avait avorté, à la suite d'un viol.

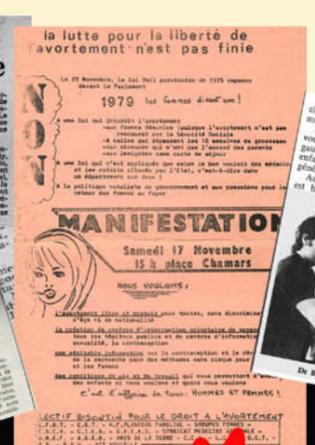
• février 1973 Publication à l'initiative du Groupe d'Information Santé (GIS) du manifeste de 331 médecins qui déclarent avoir pratiqué des avortements.

• avril 1973 création du "Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception" (MLAC)

• juin 1974 L'Assemblée Nationale vote le projet de Simone Veil ministre de la Santé, qui libéralise totalement la contraception. Parallèlement la Sécurité sociale rembourse la pilule. Les mineures ont droit à l'anonymat.

• Janvier 1975 Loi sur l'avortement ; promulgation de la loi Veil reconduite définitivement le 31 décembre 1979. L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est intégralement remboursée depuis 2016.

• mai 1975 Naissance de l'association CICS, centre d'information et de consultation sur la Sexualité.



Mon corps m'appartient

